

ARRÊTÉ N°2025-091
PORTANT NOMINATION DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE

UFR LVE

Vu l'article D719-28 du code de l'éducation,
Considérant l'organisation de l'élection des représentants des usagers et des élections partielles de représentants des personnels au Conseil de l'UFR des Langues Vivantes Étrangères le jeudi 4 décembre 2025,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Nathalie METTE est nommée présidente du Bureau de vote ouvert pour l'élections des représentants des usagers et les élections partielles de représentants des personnels au Conseil de l'UFR des Langues Vivantes Étrangères, le jeudi 4 décembre 2025, dans la salle LI.341 de la MLI (Maison des Langues & de l'International), de 10h à 16h.

Article 2 :

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 24 octobre 2025
Le président de l'Université,


Lamri ADOUI



Publié et Transmis au Rectorat le

04 NOV. 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>